



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R24-2023-308

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **DRAAF Centre-Val de Loire /**

R24-2023-11-23-00023 - Microsoft Word - nomination dpd  
EFouchet-MASA.docx (2 pages)

Page 3

## **Ministère de la santé et de la prévention Ministère délégué auprès du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics /**

R24-2023-12-04-00003 - CARSAT CVDL Arrêté modificatif du 4 décembre  
2023 version RAA (2 pages)

Page 6

## **Secrétariat générale pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire /**

R24-2023-11-28-00006 - APPROBATION sraddet (2 pages)

Page 9

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2023-11-23-00023

Microsoft Word - nomination dpd  
EFouchet-MASA.docx

**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET  
DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE**

**Décision portant nomination de la déléguée à la protection des données  
(DPD) auprès des EPLEFPA du Centre-Val de Loire**

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire

**VU** la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**VU** la loi n°2016-1320 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;

**VU** le Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;

**VU** la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et des départements ;

**VU** le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

**VU** l'arrêté ministériel du 22 juillet 2022 portant nomination de Madame Virginie Jorissen, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 22 août 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Virginie Jorissen, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-val de Loire ;

**VU** l'avis des directeurs des EPLEFPA du Centre-Val de Loire suite à la consultation électronique du 24 octobre 2023.

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** :

La déléguée à la protection des données (DPD) désignée auprès des directeurs des EPLEFPA du Centre-Val de Loire, responsables du traitement (RT) est :

Madame Emilie Fouchet, déléguée régionale aux technologies de l'information et de la communication (DRTIC).

ARTICLE 2 :

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera adressée au service des affaires juridiques du MASA, à la direction générale de l'enseignement et de la recherche, au secrétariat général pour les affaires régionales et au rectorat.

Fait à Orléans, le 23 novembre 2023  
La Directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
de la région Centre -Val de Loire  
Signé : Virginie JORISSEN

Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère délégué auprès du ministère de  
l'économie, des finances et de la souveraineté  
industrielle et numérique, chargé des comptes  
publics

R24-2023-12-04-00003

CARSAT CVDL Arrêté modificatif du 4 décembre  
2023 version RAA

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA  
PRÉVENTION**

**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN  
EMPLOI ET DE L'INSERTION**

**ARRÊTÉ**

modificatif du 4 décembre 2023 – ADP CA CARSAT CVDL - portant modification des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,

**VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

**VU** les arrêtés des 24 mars et 9 juin 2022 – ADP CA CARSAT CVDL - portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté modificatif du 18 octobre 2022 – ADP CA CARSAT CVDL - portant modification des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté modificatif du 20 avril 2023 – ADP CA CARSAT CVDL - portant modification des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté modificatif du 9 juin 2023 – ADP CA CARSAT CVDL - portant modification des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté modificatif du 9 octobre 2023 – ADP CA CARSAT CVDL - portant modification des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire ;

**VU** la demande émanant, au titre des représentants des employeurs, de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

**VU** l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**ARRÊTENT :**

ARTICLE 1er: La composition du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire est modifiée comme suit :

1° En tant que Représentant des employeurs :

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises  
(CPME):

Siège vacant suite à la fin de mandat de Monsieur LAMIABLE (Thierry)

ARTICLE 2: L'adjoint chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait le 4 décembre 2023,

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation

Signé : Théophile TOSSAVI

Le ministre du travail,  
du plein emploi et de l'insertion  
pour le ministre et par délégation

Signé : Théophile TOSSAVI

Secrétariat générale pour les affaires régionales  
de la région Centre-Val de Loire

R24-2023-11-28-00006

APPROBATION sraddet

**SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

**ARRETE**

portant approbation du schéma régional d'aménagement, de développement durable, d'égalité des territoires de la région Centre-Val de Loire

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE  
PREFET DU LOIRET

Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4251-1 et suivants, ainsi que R. 4251-1 et suivants ;
- Vu** l'ordonnance n° 2016-1028 du 27 juillet 2016 relative aux mesures de coordination rendues nécessaires par l'intégration dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, des schémas régionaux sectoriels mentionnés à l'article 13 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu** l'arrêté préfectoral régional en date du 4 février 2020, enregistré le 6 février 2020 sous le numéro 20-013 portant approbation du SRADDET ;
- Vu** la délibération DAP n° 22-03-10 du 30 juin 2022 relative au lancement d'une procédure de modification du SRADDET ;
- Vu** la délibération DAP n° 23.01.02 du 9 février 2023 relative à l'arrêt du projet du SRADDET modifié sur la thématique de la prévention et de la gestion des déchets ;
- Vu** la délibération de l'assemblée plénière DAP n° 23.04.09 portant adoption du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) modifié sur la thématique de la prévention et de la gestion des déchets ;

**Sur proposition** de la secrétaire générale pour les affaires régionales Centre-Val de Loire,

## ARRÊTE

Article 1 - Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Centre-Val de Loire tel qu'annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2 - Le SRADDET de la région Centre-Val de Loire, modifié en matière de gestion et de prévention des déchets, se substitue au SRADDET initial approuvé le 4 février 2020 ;

Article 3 - Le SRADDET peut être consulté, avec la déclaration prévue par l'article L.122-9 du Code de l'environnement, au siège du conseil régional Centre-Val de Loire ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante :  
<https://www.centre-valde Loire.fr/comprendre/territoire/centre-val-de-loire-la-region-360deg>

Article 4 – La secrétaire générale pour les affaires régionales Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 28 novembre 2023  
Le préfet de la région Centre-Val de Loire,  
Préfet du Loiret  
Signé : Sophie BROCAS

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de région Centre-Val de Loire – Secrétariat général pour les affaires régionales - 181, rue de Bourgogne 45042 Orléans cédex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cédex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)